

## Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 15 janvier 2026

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellations	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	- de François De Smet (DéFI) sur "les effets désastreux de la réforme du chômage sur les aidants proches" (n° 211) - de Sofie Merckx (PVDA-PTB) sur "l'exclusion du chômage des parents d'enfants en situation de handicap" (n° 213) - de Sarah Schlitz (Ecolo-Groen) sur "l'exclusion du chômage des parents d'enfants en situation de handicap" (n° 214) - de Sophie Thémont (PS) sur "les effets catastrophiques de la réforme du chômage sur les aidants proches" (n° 216) - de Kurt Moons (VB) sur "l'incidence de l'exclusion du chômage sur les aidants proches" (n° 217)	au ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture	Séance plénière du <u>15 janvier 2026</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>motions de recommandation</b> par François De Smet (DéFI), Sofie Merckx (PVDA-PTB), Sarah Schlitz (Ecolo-Groen) et Sophie Thémont (PS)</li><li>• <b>motion pure et simple</b> par Benoît Piedboeuf (MR), Axel Ronse (N-VA), Oskar Seuntjens (Vooruit), Nawal Farih (cd&amp;v) et Aurore Tourneur (Les Engagés)</li></ul>	/	<a href="#">p. 42</a> Détail: <a href="#">p. 45</a>	76	61	1